

## **LISTE DES TERMES ET LEUR DÉFINITION, UTILES À LA COMPRÉHENSION DU DOCUMENT**

**Aléa :**

Phénomène naturel (inondation, submersion marine, mouvement de terrain...) d'occurrence variable. Dans le cas du présent plan, les aléas retenus sont le recul du trait de côte et la submersion marine.

**Aléa de référence :**

L'aléa de référence est le niveau d'aléa choisi pour la gestion du risque.

**Anthropique :**

Qui est dû directement ou indirectement à l'action de l'homme.

**Assainissement :**

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel (voir établissement classé), ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

**Bande de précaution :**

Zone située derrière un ouvrage de protection contre la submersion marine, où, suite à une surverse, des brèches ou une rupture totale, la population serait en danger du fait des très fortes vitesses d'écoulement.

**Centennal :**

Se dit d'un phénomène qui a une probabilité sur cent de se produire chaque année.

**Changement de destination :**

Selon l'article R. 123-9, R. 421-14 et R. 421-17 du code de l'urbanisme, il y a changement de destination si un local ou une construction passe de l'une à l'autre des 9 catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif.

**Emprise :**

Surface au sol de la construction ou projection au sol du volume principal bâti, hors saillies de faible importance : balcon, loggias, escalier ouvert, saillies de toiture, corniche...

**Enjeu :**

Personnes, biens, activités, moyens, patrimoine bâti, culturel ou environnemental, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

**Extension :**

Construction attenante à un bâti déjà existant et qui en prolonge le volume.

**Prévention des risques naturels :**

Ensemble des dispositions visant à réduire les impacts d'un phénomène naturel : connaissance des aléas et de la vulnérabilité, réglementation de l'occupation des sols, information des populations

(information préventive), plan de secours, alerte ...

**Recul du trait de côte :**

Déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental.

**Risques majeurs :**

Risques naturels ou technologiques dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, provoquent des dommages importants. Le risque majeur est la confrontation entre un ou plusieurs aléas et des enjeux.

**Submersion marine :**

Inondation temporaire de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables (basses pressions atmosphériques et fort vent d'afflux agissant, pour les mers à marée, lors d'une pleine mer) ; elles peuvent durer de quelques heures à quelques jours.

